

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 septembre 2016

Le 15 septembre 2016 à 18h00, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEM Y ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAIGIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves MESNARD représenté par Patrick PIN
Serge PEROTTINO représenté par Albert SALE
Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Christiane PETETIN représentée par Michel LAN
Bruno FOTI représenté par Geneviève MORFIN
Mohammed SALEM représenté par Julie GABRIEL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Muriel HENRY représentée par André JULLIEN
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/150916/5

Sur le rapport de Jeannine LEVASSEUR

Cession de terrains au lieu-dit Camp de Sarlier à Aubagne – Parcelles BK 55 et 294

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-5-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est propriétaire d'un terrain situé à Aubagne, à Camp de Sarlier, figurant au cadastre sous les numéros 55 et 294 section BK, pour une superficie de 6 420 m².

Par délibération du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 30 novembre 2015, la cession de ce bien a été actée.

Il a été convenu de céder ces terrains à la Société FONCIERE GM afin que cette dernière puisse y réaliser une opération d'aménagement à vocation économique.

En effet, la Société FONCIERE GM ayant acquis les terrains mitoyens en vue d'y réaliser un ensemble immobilier destiné à accueillir des activités économiques, a sollicité la Communauté d'agglomération en vue de l'acquisition de son terrain.

Dans le cadre du développement économique de son territoire, et en particulier de l'activité productive, la Communauté d'agglomération a mis en place toute action visant à favoriser le développement de l'immobilier d'entreprise.

Il a donc été décidé de le céder à la Société FONCIERE GM pour un montant de 1 000 000 €, montant validé par les services des domaines.

Une promesse unilatérale de vente a été signée les 16 et 17 décembre 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Société FONCIERE GM.

Conformément aux dispositions du II de l'article 42 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 aux intercommunalités fusionnées pour l'ensemble de leurs actes.

En conséquence, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence interviendra pour la réitération de l'acte authentique en lieu et place de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exécution de la délibération ci-avant mentionnée.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Considérant

- Les dispositions de la promesse unilatérale de vente signée les 16 et 17 décembre 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Société FONCIERE GM.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 2 septembre 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160915-CT4-150916-5-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016

DECIDE**Article unique :**

De donner un avis favorable pour autoriser Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la cession foncière aux parcelles BK 55 et 294 à la Foncière GM pour un montant de 1 000 000 €.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-5-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016